

## Le champlainois MAI 2013

Maire : Raymond Beaudry  
Conseillers (ères) : Sébastien Marchand Sonya Pronovost Claude Chartier  
Benoît Massicotte Mireille Le Blanc Gilles Patry

### INFORMATIONS MUNICIPALES

**RAPPEL** : Veuillez noter que la collecte hebdomadaire des matières résiduelles débutera le MERCREDI 1<sup>ER</sup> MAI et que la collecte des gros déchets sera réalisée à compter de cette date jusqu'au 22 mai, puis dans la première semaine de juillet.

\*\*\*\*\*

**LE DRAINAGE DES BORNES-FONTAINES** se fera entre le **LUNDI 6 MAI** et le **JEUDI 9 MAI** de **21 HEURES À 7 HEURES**

**LA MUNICIPALITÉ NE SE TIENT PAS RESPONSABLE  
DES INCONVÉNIENTS DÉCOULANT DE CE TRAVAIL**

**N'oubliez pas de faire couler votre eau pendant 5 minutes avant de l'utiliser**

### ☞ INFORMATIONS ☜

- 1- ADVENANT UNE PANNE D'ÉLECTRICITÉ DURANT LA NUIT, L'EAU PEUT ÊTRE ROUILLÉE LE LENDEMAIN.
- 2- **IL EST RECOMMANDÉ DE VIDER LES RÉSERVOIRS À EAU CHAUDE UNE (1) FOIS PAR ANNÉE.**
- 3- AVANT DE FAIRE UN FEU EXTÉRIEUR, APPELEZ LE CHEF POMPIER, MONSIEUR MARTIN LESSARD 819-295-3979.

\*\*\*\*\*

Pour souligner «mai, mois de l'arbre et des forêts», la distribution des plants d'arbres s'effectuera à compter du **16 mai et ce, pour une semaine, au bureau municipal, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.**

Les plants ont environ un (1) pied de haut et plusieurs essences vous seront offertes. Cette activité permet de : favoriser le reboisement des terrains vacants, enrichir des lots boisés, embellir les propriétés, stabiliser les berges.

**VEUILLEZ APPORTER VOS SACS. MERCI**

\*\*\*\*\*

**Le vendredi 31 mai 2013** en après-midi passera le 16<sup>e</sup> Tour cycliste des policiers de Laval au profit du Fonds Marie-Soleil Tougas qui vient en aide aux jeunes vivant des situations de violence, de toxicomanie, de maternité précoce et de détresse. Encourageons ces athlètes.

\*\*\*\*\*

**Le projet d'approvisionnement en eau potable** prévoyait l'implantation de trois puits dans le secteur du Rang St-Pierre. Dans l'octroi de sa subvention, le gouvernement n'a retenu que deux puits. Afin de rendre la municipalité plus autonome au plan de son approvisionnement en eau et ainsi acheter moins d'eau de la ville de Trois-Rivières, un troisième puits sera foré et exploité. Ce dernier sera relié au nouveau réseau déjà en fonction. Les travaux seront financés en grande partie par les montants qui proviennent de la taxe d'assise sur l'essence et le montant restant des travaux des deux premiers puits.

\*\*\*\*\*

**Sous l'égide de la Société canadienne du cancer**, l'activité Relais pour la vie est organisée dans de nombreuses villes. Il s'agit d'une marche spéciale de nuit qui réunit durant 12 heures des gens qui ont à cœur de vaincre le cancer. Les participants sont regroupés en équipes et ils se relaient pour réaliser cette marche de sensibilisation à la cause du cancer. Dans la MRC des Chenaux, l'activité a lieu chaque année dans une municipalité différente. Cette année, elle se déroule le 15 juin à Mont-Carmel. Il nous est demandé s'il est possible de l'organiser à Champlain en 2014. Pour ce faire, il faut un groupe de personnes qui ont à cœur de vaincre le cancer et qui sont prêtes à s'impliquer pour réaliser l'évènement avec le soutien d'un agent de la Société Canadienne du Cancer. Pour être de ceux qui feraient en sorte que Relais pour la Vie puisse se réaliser à Champlain, vous êtes invités à donner votre nom à Isabelle au bureau municipal (819-295-3979).

\*\*\*\*\*

**Heures d'ouverture du bureau municipal pour la saison estivale** du 1<sup>er</sup> lundi de juin au 2<sup>e</sup> vendredi de septembre.

	DE	À	DE	À
DIMANCHE	FERMÉ	FERMÉ		
LUNDI	7 h 30	12 h	12 h 45	16 h
MARDI	7 h 30	12 h	12 h 45	16 h
MERCREDI	7 h 30	12 h	12 h 45	16 h
JEUDI	7 h 30	12 h	12 h 45	16 h
VENDREDI	8 h	12 h	FERMÉ	
SAMEDI	FERMÉ	FERMÉ		

## **LA CHRONIQUE DE VOTRE SERVICE D'URBANISME**

### **Avec l'arrivée du printemps, nous désirons vous faire un rappel concernant l'entretien des terrains et l'aménagement extérieur :**



Veillez prendre note que les abris d'auto temporaires doivent être enlevés pour le 30 avril.

#### **Plantation d'arbres**

La plantation de peupliers, de saules et d'érables argentés est interdite à moins de 6 mètres d'un réseau d'égout ou d'aqueduc et d'un bâtiment principal situé sur un terrain voisin.

#### **Entretien des terrains**

Toutes les parties d'un terrain n'étant pas le site de construction ou ne servant pas d'aire de stationnement doit être nivelée et aménagée par l'ensemencement de gazon, la pose de tourbe et la plantation d'arbres et d'arbustes.

Tout terrain doit être maintenu en état de propreté. Le terrain doit toujours être libre de broussailles, de branches, de mauvaises herbes, de déchets, vieux meubles, carcasses d'auto, bidons, vieux matériaux de construction et tous autres rebuts ou matières inflammables ou nauséabondes.



#### **Installation de piscines et de spas**



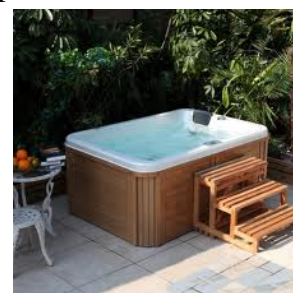
Avec le beau temps qui arrive, l'installation d'un spa ou d'une piscine fera peut-être parti de vos projets pour la belle saison...

Soyez informé qu'il vous faut contacter votre service d'urbanisme pour l'obtention d'un certificat d'autorisation.

Sachez que s'il s'agit d'une piscine hors-terre de moins de 1,2 mètre de hauteur ou d'une piscine creusée, la réglementation exige l'installation d'une clôture.

Cette réglementation s'applique également pour l'installation d'un spa, d'une capacité de plus de 2 000 litres, ainsi que pour l'installation de piscines gonflables.

Nous vous invitons à prendre le temps de bien vérifier avec les inspecteurs du service d'urbanisme toutes les normes à respecter pour l'implantation de votre piscine, les distances à respecter, le type de clôture qu'il est recommandé d'installer, toute la réglementation qui concerne les patios et les terrasses ainsi que les dispositifs de verrouillage qui sont acceptés.



#### **Clôtures, haies et murets**

Si vous prévoyez faire l'installation d'une clôture, d'une haie ou d'un muret, sachez qu'il y a une réglementation particulière à respecter et que vous devez demander un permis pour la faire : Tout d'abord, sachez que si vous êtes situé à une intersection, la clôture, la haie ou le muret ne doit pas dépasser 0,6 mètre de hauteur.

Sachez qu'il y a des distances à respecter quant aux lignes avant et aux lignes latérales de votre terrain. Si vous décidez d'installer votre clôture, votre haie ou votre muret directement sur la ligne de propriété, assurez-vous que cette installation ait fait l'objet d'une entente avec les propriétaires des terrains adjacents concernés.

Enfin, dans le but de bien les installer, vérifier auprès de votre service d'urbanisme...il nous fera plaisir de bien vous conseiller, afin que vos installations soient conformes et d'éviter des conflits qui pourraient survenir entre voisins !

### Vente de garage

Pour effectuer une vente de garage, sachez que vous devez obtenir un certificat d'autorisation de votre municipalité et qu'il y a des conditions à respecter.

Acquitter les droits exigibles : 15 \$ (non remboursable)

Un permis de vente de garage ne peut être délivré que pour une période excédant 10 jours consécutifs;

L'étalage de vos produits doit être situé à une distance minimale de 1 mètre de la ligne avant de votre terrain.

Un seul permis de vente débarras peut être délivré au cours d'une année civile à l'égard d'une même unité d'habitation.



### Kiosque de vente temporaire

Seuls les kiosques de vente temporaires suivants sont autorisés :

Ils doivent être sur un terrain occupé par un commerce et les produits offerts doivent être les mêmes que ceux couramment vendus par ce commerce;

Il y a plusieurs normes à respecter concernant l'aspect et l'emplacement du kiosque, alors veuillez vous informer auprès de votre service d'urbanisme.



Pour joindre votre service d'urbanisme : 819-840-0704

## ***DES NOUVELLES DE NOTRE ÉGLISE***

### Fête de l'Amour

Le dimanche 12 mai prochain, à 10 h 30, à l'église, aura lieu la traditionnelle fête de l'Amour pour tous les couples qui comptent en 2013 cinq, dix, quinze, vingt ans et plus (multiple de cinq) de vie de couple, qu'ils se soient mariés à l'Église, ou mariés civilement ou qu'ils aient choisi l'union libre. Tous les couples qui vivent un engagement d'amour et de fidélité sont invités à célébrer l'Amour au cours de cette messe d'action de grâces. Les couples désireux de participer à cette fête paroissiale doivent communiquer avec Thérèse Adam (819-295-5236) ou Henriette Gagnon (819-295-3160) ou René Sauvageau (819-295-3470).



## **10e anniversaire du décès de Mgr Denis Clément**

Le dimanche 19 mai prochain, à 10 h 30, à l'église, aura lieu une messe à l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire du décès de Mgr Denis Clément (1921-2003). Il a été curé de Champlain de 1977 jusqu'à son décès le 29 mai 2003, à l'âge de 82 ans. Mgr Clément s'est donné sans compter pour la paroisse de Champlain, tant sur le plan pastoral que sur le plan patrimonial. À cette messe commémorative, le chant sera assuré par la chorale paroissiale dirigée par René Provencher et accompagnée par l'organiste Claude Boisvert. Mgr Clément aimait tellement «sa» chorale parce que, répétait-il, elle sait faire du beau chant.

## **Inventaire du patrimoine mobilier religieux**

En avril dernier, la corporation paroissiale catholique de Champlain (la « Fabrique ») a signé une entente avec la Société des musées québécois (SMQ) l'autorisant à inventorier le patrimoine mobilier religieux de l'église de Champlain. La SMQ a reçu du ministère de la Culture et des Communications du Québec la tâche de réaliser un chantier national d'inventaire du patrimoine mobilier religieux du Québec conservé in situ. Cela comprend aussi la libération des droits d'auteur pour que les informations recueillies sur les biens inventoriés soient accessibles sur l'internet dans le Répertoire du patrimoine culturel du Québec. Au total, 107 églises seulement sont ainsi inventoriés sur les quelques 2750 lieux de culte du Québec. C'est dire la qualité du patrimoine conservé dans l'église de Champlain. Le travail d'inventaire à Champlain est déjà commencé par madame Judith Houde et monsieur Hugo Barette, de la SMQ.

## **Réfection du perron de l'église**

À sa réunion du 22 mars dernier, le conseil de la Fabrique paroissiale a donné le contrat de réfection du perron de l'église à l'entreprise Trois-Rivières Cimentier. Le perron était dans un mauvais état et n'avait pas été réparé depuis une quinzaine d'années. La facture s'élève à 12 000\$ plus les taxes. Ce montant est subventionné en partie par le Conseil de patrimoine religieux du Québec. Il reste un montant de 4000\$ à déboursier par la Fabrique.

## **Restauration des fresques de Meloche**

Les fresques que l'artiste François-Édouard Meloche a réalisées dans l'église de Champlain en 1882-1883 seront restaurées au cours des prochaines semaines. Au fil des années, des fissures sont apparues et des morceaux se sont détachés des murs et des plafonds. Et en 2007, le toit de l'église a coulé vis-à-vis des clochers, causant des dégâts importants au plâtre et à la décoration murale. Les travaux sont subventionnés en partie par le Conseil du patrimoine religieux du Québec. Il reste un montant de 48 000\$ à déboursier par la Fabrique. La population est invitée à contribuer financièrement à ce travail de restauration en faisant parvenir leurs dons au presbytère. Des reçus pour fins d'impôt seront remis aux donateurs. Les fresques de Meloche à l'église de Champlain constituent une des œuvres majeures de l'artiste dans tout le Canada et l'est des États-Unis.

## **Expositions d'art au presbytère**

La Fabrique paroissiale est heureuse, encore cette année, de collaborer avec le Comité culturel de Champlain en ouvrant le presbytère pour que les artistes y exposent leurs œuvres et pour que le symposium y ait lieu cet été. Bienvenue aux artistes et aux amateurs d'art





**Exposition**  
*Luminosité* du 4 au 26 mai 2013

Ouvert au public les samedi et dimanche,  
12:00 h. à 17:00 h  
Entrée libre  
819-295-3544



**Vernissage**

dimanche le 5 mai 2013  
à 14 h.

989 Notre-Dame, Champlain

Susie Cochrane  
Ann Hagan  
Hélène Ricard



**DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE DES CHAMPS-ET-MARÉES !**



**Une classe neige inoubliable!**

Tout à commencé le 15 février dernier lorsque qu'un parent est venu faire une présentation dans la classe de première année de Mme Manon. Le parent est venu présenter M. Joseph-Armand Bombardier aux élèves ainsi que l'autoneige Bombardier qui fût l'ancêtre des motoneiges et de plusieurs autres véhicules tout-terrain. Le but était de présenter le B-12 de Bombardier dans lequel les élèves étaient pour se promener une semaine plus tard lors de la classe neige.



Le 21 février, tout le monde était au rendez-vous! Une belle journée commençait! Pour bien démarrer la journée, les deux autoneiges ont pu venir chercher les élèves directement à l'école pour les amener au chalet de Mme Manon. Nous avons présenté les deux propriétaires ainsi que leur véhicule, fait remarquer quelques différences aux enfants et surtout montrer la fameuse roue dentée inventée par Joseph-Armand Bombardier.

Tout le monde bien installé, nous sommes partis en direction du chalet. Après la collation, les élèves ont fait une chasse aux trésors en raquettes. Un trésor sucré les attendait à la fin de la chasse!

Après dîner, nous avons fait une promenade en autoneige dans les chemins avoisinants pour finir avec la glissade dans la grande côte. L'après-midi a passé tellement vite qu'il était temps de ramasser les luges et de retourner à l'école.

À bien des égards ce fût une journée inoubliable!



Merci à nos commanditaires sans qui cette journée n'aurait pas pu avoir lieu!  
Travaux forestiers René Plourde inc., Ingredient, Déneigement Ricard et Métro Ste-Anne

## ***CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA VALLÉE-DE-LA-BATISCAN***



### **Le Grand Défi Pierre Lavoie s'arrêtera à St-Tite**

Saint-Tite, le 4 avril 2013 – La Ville de St-Tite aura l'honneur d'accueillir le 14 juin prochain, le Grand Défi Pierre Lavoie. Cette épreuve consiste en un marathon cycliste spectaculaire de 1 000 km réunissant près de 1 000 cyclistes qui doivent pédaler à relais derrière Pierre Lavoie qui, lui, parcourt l'ensemble du circuit en 60 heures, depuis le Saguenay-Lac-Saint-Jean jusqu'à Montréal.

Dans le cadre de cette randonnée, 200 cyclistes arriveront à St-Tite vers 1 h 30 du matin dans la nuit du 14 au 15 juin. Ils seront précédés de 800 autres cyclistes et 400 bénévoles qui mettront pied à terre vers 21 h 30. Pour faire de cette halte un lieu d'accueil chaleureux, un comité formé de différents partenaires dont la Ville de St-Tite, le CSSS Vallée-de-la-Batiscan, le Festival western de St-Tite, la SADC Vallée-de-la-Batiscan, l'école secondaire Paul-Le Jeune, l'école primaire La Providence et le Carrefour jeunesse emploi de Mékinac travaille avec cœur à élaborer une programmation haute en couleur.

Les activités variées pour petits et grands qui débiteront à 21 h seront centralisées aux estrades du Festival Western. Le but est d'attirer une foule importante qui aura assez d'énergie pour accueillir comme il se doit les 1000 cyclistes qui débarqueront dans la ville du Far West.

Vous êtes donc invités à inscrire la date du 14 juin à votre agenda pour participer à un événement mémorable. Surveillez les prochaines communications qui vous fourniront davantage de détails sur la programmation qui vous attend!

Source : Amélie Germain-Bergeron, Conseillère-cadre aux communications, 418-365-7555 poste 5617

## **PERDRIX GRISE : PROPOSITION DE PROJET – ÉTUDE DE FAISABILITÉ**



Récemment, monsieur Denis Verville du Club Canin Canadien, nous rencontrait pour nous informer de son projet et pour solliciter la collaboration des citoyens. Lui et son collègue veulent faire l'inventaire de la densité de la perdrix grise à Champlain et évaluer la faisabilité de développer cette espèce d'oiseau.

Le projet ne vise pas la chasse, mais des épreuves possibles pour chiens d'arrêt (aucune perdrix n'est sacrifiée) avant les semences et après les récoltes. Tout le repérage et la localisation des oiseaux se feront avec des chiens d'arrêt. L'accès au terrain se fera uniquement à partir de la route principale et seulement sur les terres qui sont en pâturage, bien sûr, selon la permission du propriétaire. Les périodes souhaitées, sont du 06 avril au 01 mai, du 15 août au 15 septembre et du 15 novembre au 15 décembre.



La présente est pour demander aux propriétaires terriens qui veulent y participer, de fournir leurs coordonnées à l'adresse courriel suivante ou en communiquant avec :

M. Jacques Landry ( 819-375-2167 )  
 M. Denis Verville ( 819-370-2006 )  
 Courriel : [verville.denis@cgocable.ca](mailto:verville.denis@cgocable.ca)

## **PORT DE QUÉBEC : HORAIRE DES BATEAUX MAI 2013**

ARRIVÉE	NOM DU NAVIRE	ORIGINE	DESTINATION	DÉPART	QUAI
10 mai 08 h	VEENDAM	Saguenay – Québec	Saguenay – Québec	12 mai 16 h	22 destination
16 mai 08 h	MAASDAM	Sept Iles – Québec	Montréal – Canada	17 mai 17 h	22 escale
19 mai 07 h	MAASDAM	Montréal – Canada	Charlottetown _ IPE	19 mai 17 h	22 escale
24 mai 08 h	VEENDAM	Saguenay – Québec	Saguenay – Québec	26 mai 16 h	22 destination
31 mai 07 h	MAASDAM	Charlottetown _ IPE	Montréal – Canada	31 mai 17 h	22 escale



## TABLE DES MARÉES MAI 2013 CHAMPLAIN

JOUR	HEURE	PIEDS	MÈTRES	JOUR	HEURE	PIEDS	MÈTRES	JOUR	HEURE	PIEDS	MÈTRES	
<b>1</b>	02 39	8.2	2.5	<b>11</b>	07 12	6.2	1.9	<b>21</b>	02 48	4.9	1.5	
	10 30	6.9	2.1			11 06	8.2		2.5		07 00	6.2
	WE	14 27	8.5	2.6	SA	20 12	6.2	1.9	TU	15 30	4.9	1.5
	ME	23 48	6.9	2.1	SA	23 57	7.5	2.3	MA	19 36	6.2	1.9
<b>2</b>	03 45	7.9	2.4	<b>12</b>	07 45	6.2	1.9	<b>22</b>	03 39	4.9	1.5	
	11 33	6.6	2.0			11 39	8.2		2.5		07 42	6.9
	TH	15 45	8.2	2.5	SU	20 48	6.2	1.9	WE	16 30	4.9	1.5
				DI				ME	20 24	6.6	2.0	
<b>3</b>	00 48	6.6	2.0	<b>13</b>	00 33	7.2	2.2	<b>23</b>	04 24	4.9	1.5	
	05 00	7.5	2.3			08 21	5.9		1.8		08 21	7.2
	FR	12 51	6.2	1.9	MO	12 12	7.9	2.4	TH	17 27	5.2	1.6
	VE	17 06	7.5	2.3	LU	21 21	5.9	1.8	JE	21 12	6.6	2.0
<b>4</b>	01 54	6.2	1.9	<b>14</b>	01 09	7.2	2.2	<b>24</b>	05 12	5.2	1.6	
	06 09	7.2	2.2			08 51	5.9		1.8		09 03	7.5
	SA	14 09	6.2	1.9	TU	12 57	7.5	2.3	FR	18 18	5.6	1.7
	SA	18 24	7.5	2.3	LU	21 57	5.9	1.8	VE	21 57	6.9	2.1
<b>5</b>	02 57	6.2	1.9	<b>15</b>	01 48	6.9	2.1	<b>25</b>	06 00	5.2	1.6	
	07 09	7.2	2.2			09 36	5.6		1.7		09 45	8.2
	SU	15 24	6.2	1.9	WE	13 36	7.5	2.3	SA	19 09	5.6	1.7
	DI	19 30	7.2	2.2	ME	22 42	5.9	1.7	SA	22 48	7.2	2.2
<b>6</b>	03 54	5.9	1.8	<b>16</b>	02 36	6.6	2.0	<b>26</b>	06 48	5.6	1.7	
	08 03	7.5	2.3			10 15	5.6		1.7		10 33	8.2
	MO	16 30	6.2	1.9	TH	14 27	6.9	2.1	SU	19 54	5.9	1.8
	LU	20 33	7.2	2.2	JE	23 27	5.6	1.7	DI	23 36	7.2	2.2
<b>7</b>	04 39	6.2	1.9	<b>17</b>	03 24	6.6	2.0	<b>27</b>	07 36	5.6	1.7	
	08 42	7.5	2.3			11 06	5.2		1.6		11 21	8.5
	TU	17 24	6.2	1.9	FR	15 18	6.6	2.0	MO	20 45	5.9	1.8
	MA	21 21	7.5	2.3	VE				LU			
<b>8</b>	05 18	6.2	1.9	<b>18</b>	00 15	5.2	1.6	<b>28</b>	00 27	7.2	2.2	
	09 21	7.9	2.4			04 18	6.2		1.9		08 27	5.6
	WE	18 12	6.2	1.9	SA	12 06	5.2	1.6	TU	12 12	8.2	2.5
	ME	22 06	7.5	2.3	SA	16 18	6.2	1.9	MA	21 36	5.9	1.8
<b>9</b>	06 00	6.2	1.9	<b>19</b>	01 00	4.9	1.5	<b>29</b>	01 15	7.2	2.2	
	09 54	7.9	2.4			05 21	6.2		1.9		09 24	5.6
	TH	18 54	6.2	1.9	SU	13 15	4.9	1.5	WE	13 09	7.9	2.4
	JE	22 42	7.5	2.3	DI	17 27	6.2	1.9	ME	22 33	5.6	1.7
<b>10</b>	06 39	6.2	1.9	<b>20</b>	01 57	4.9	1.5	<b>30</b>	02 15	7.2	2.2	
	10 30	8.2	2.5			06 09	6.2		1.9		10 15	5.6
	FR	19 33	6.2	1.9	MO	14 27	4.9	1.5	TH	14 09	7.5	2.3
	VE	23 18	7.5	2.3	LU	18 36	6.2	1.9	JE	23 24	5.6	1.7
								<b>31</b>	03 12	6.9	2.1	
									11 21	5.2	1.6	
								FR	15 21	7.2	2.2	
								VE				

# AVIS de travaux

Le 23 avril 2013

**TR-031** Travaux d'inspection d'un pont

**MUNICIPALITÉ :** Champlain

**ROUTE :** Route 138  
Pont enjambant la rivière Champlain

DATES :	HEURES :	ENTRAVES :
Les 1 <sup>er</sup> et 2 mai 2013	De : 9 h à 11 h 30 13 h 15 à 15 h 17 h 45 à 19 h	<b>Fermeture complète du pont.</b> Chemin de détour de <b>29 km</b> par la route 138, la route 359, l'autoroute 40, la route 361 et la route 138.
	De : 7 h 30 à 9 h 11 h 30 à 13 h 15 15 h à 17 h 45	Fermeture de 1 voie sur 2 de la route 138. Circulation en alternance à l'aide de signaleurs.
Le 3 mai 2013	De : 9 h à 11 h 30 13 h 15 à 15 h	<b>Fermeture complète du pont.</b> Chemin de détour de <b>29 km</b> par la route 138, la route 359, l'autoroute 40, la route 361 et la route 138.
	De : 11 h 30 à 13 h 15 15 h à 16 h 30	Fermeture de 1 voie sur 2 de la route 138. Circulation en alternance à l'aide de signaleurs.

- 30 -

**INFORMATION :** Denise Tellier, conseillère en communication, 819 371-6896  
**SOURCE :** Françoise Patoine, agente de bureau

Le ministère des Transports invite les usagers de la route à consulter son site [quebec511.info](http://quebec511.info) pour s'informer sur les entraves, planifier leurs déplacements et connaître les conditions routières. Il y a toujours des chantiers sur les routes du Québec, où s'activent travailleurs et signaleurs. La consigne à respecter demeure : quand c'est orange, on redouble de prudence!

Consulter le [Répertoire des ponts à limitations de poids](#)

Si vous ne désirez plus recevoir les communiqués **pour cette municipalité**, svp, aviser par courriel à l'adresse suivante : [dmcqcommunication@mtq.gouv.qc.ca](mailto:dmcqcommunication@mtq.gouv.qc.ca)

UN  
**QUÉBEC**  
POUR TOUS

Transports  
Québec

